



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019**

Objet :

**Subventions 2020 aux associations sportives
et de danse**

Date de convocation**06 décembre 2018****Nombre de Conseillers****En exercice : 33****Présents : 27****Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20191211-DEL1212019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Affichage : 16/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Onze Décembre à 20 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. HAGHEBAERT, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, Mme
BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER**
Adjoint (e) s au Maire,

**MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI,
FOURNEL, Mmes COLIN, GUET, CARRIAU, BONNARD, MM.
LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme
PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme CALMETTES, M. GABORET,
M. LOUIS, Mme FARNAULT**
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme FEVRIER
M. LAVIER
Mme DEDENON
Mme SIMON**

**Pouvoir à M. BOUQUET
Pouvoir à M. ROLLION
Pouvoir à Mme PEYRIDIEU
Pouvoir à Mme COLIN**

ABSENTS :

**M. MARCHETTI
Mme BLONDEL**

Madame PEYRIDIEU a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 DECEMBRE 2019

MB/N°121 /2019

OBJET : Subventions 2020 aux associations sportives et de danse

Monsieur le Maire expose :

Au vu des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations sportives amilloises au titre de l'année 2020 et considérant les buts sociaux et sportifs poursuivis par ces associations, il y a lieu de les aider en leur attribuant une subvention annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis de la Commission Sports / Jeunesse réunie le 22 novembre 2019 et de la Commission des Finances réunie le 2 décembre 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 31 Voix Pour Hormis pour les Associations suivantes :

- J3 Sports : 25 Voix Pour et 6 non participation au vote (M. PECHER, M. SZEWCZYK, M. LECLOU, M. PATRIGEON, M. BOUQUET titulaire d'un pouvoir)
- Association Sportive Schuman : 30 Voix Pour et 1 non participation au vote (M. LECLOU)

APPROUVE le montant des subventions attribuées aux associations sportives et de danses amilloises au titre de l'exercice 2020, d'un montant global de 257 400 € (deux cent cinquante-sept mille quatre cents euros), réparti ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
J3 Sports Amilly	252 500 €
ACLAM	300 €
Association Sportive Schuman	300 €
Association Sportive du Chesnoy	500 €
Echiquier du Gâtinais	2 200 €
Ecurie du Gâtinais	300 €
Fare Börön	500 €
Passion Danse	300 €
Sport Plus	500 €
TOTAL	257 400 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 DECEMBRE 2019

**MB/N°121/2019
(suite)**

DIT que les dépenses en résultant sont imputées sur l'exercice 2020 au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.